

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2021

Étaient présents tous les conseillers, à l'exception de Pascale MUNIER représentée par Pierre POLETTO et Christian MOLERUS représenté par Laurent COMBEL.
Emmanuel BLANCARD est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 13 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.
Emmanuel BLANCARD rappelle que le soutien du PNR des Baronnie pour les projets éducation environnement d'environ 3000 € n'a pas été cité sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Le Maire ouvre la séance.

Extension du local des services techniques et demande de subvention au Département.

La Communauté des Communes du Diois donne un tractopelle à la commune en contrepartie de l'entretien de la déchetterie. Afin de pouvoir stationner ce matériel, le Maire propose au Conseil Municipal la construction d'un abri en prolongement du local des services techniques. Des devis ont été demandés et le coût des travaux serait de 3 408.13 € HT (4 089.76 € TTC). L'entreprise PONS est désignée pour la réalisation des travaux. Une subvention est demandée au Département.

Acquisition de mobilier urbain et demande de subvention au Département.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager la Place du Pont en y installant une table de pique-nique. Des jardinières pourraient être installées également sur la Place des écoles afin de délimiter les emplacements de stationnements des véhicules et les jeux de boules.

Le montant de l'acquisition de ce matériel urbain est de 3 075.18 € HT (3 690.22 € TTC). Le Conseil accepte à l'unanimité et demande une subvention auprès du Département.

Attribution d'aides ponctuelles, de colis de Noël, de chèques cadeaux par le Centre d'Action Sociale (CAS).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les modalités d'attribution de certaines aides et attributions par le Centre d'Action Sociale de la commune.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les modalités suivantes :

Aides ponctuelles à des personnes en difficulté :

- Subsidiaire,
- Alimentaire à caractère d'urgence de 30 € à 60 € par bon auprès de la superette du village avec renouvellement possible,
- Aide financière sur demande écrite avec courrier motivé de l'intéressé, avis

d'imposition, plan de réduction de la dette, autres aides accordées...

L'aide accordée pourrait être comprise entre 50 et 100 €.

Personnes âgées :

- Un colis de Noël pour un montant total maximum de 3400 € pour les personnes âgées de 75 ans et plus et inscrites sur la liste électorale de la commune.

Employés communaux :

- Un cadeau sous forme de chèques cadeaux d'un montant de 50 €.

Naissances :

- Un bon cadeau de naissance d'un montant de 50 € à prendre à la pharmacie de Rémuzat (les parents doivent habiter à La Motte Chalancon à l'année).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Centre de vaccination : Le Maire informe qu'un courrier a été adressé à l'ARS pour proposer la commune comme centre de vaccination. La demande sera retenue lorsque les vaccins seront disponibles.

Equipements obligatoires sur neige : Le Préfet a consulté les Maires de l'Est du Département au sujet de l'équipement neige des véhicules légers à compter de la saison d'hiver 2022. Le Maire informe qu'il a donné un avis favorable.

Réseau AEP : Le Maire rappelle qu'il a été accordé pendant la mandature précédente une aide exceptionnelle de 2000 € pour le raccordement de la ferme auberge MROZ (obligation pour l'activité commerciale) au réseau eau potable. Le reste des travaux restant à la charge des exploitants.

Maison de Santé : Brigitte PARRENT informe de l'avancement du projet qui sera déposé auprès de l'ARS courant Avril. Le chiffrage des travaux de l'immeuble sera affiné avec l'architecte. L'ARS sera chargé de l'aménagement intérieur et la commune devra réaménager le bâtiment. Afin d'obtenir le maximum d'aides, les dossiers de subvention, vu les délais, ne seront présentés qu'en 2022. Des discussions sont en cours avec les professions médicales concernées par le projet.

Véhicule Léger Médicalisé (VLM) : Le Maire informe que le véhicule sera à disposition des pompiers dans le courant de l'année.

Contribution incendie : Le SDIS a demandé à l'association des Maires le transfert de contribution annuelle aux intercommunalités. Cela a été refusé, elle restera à la charge des communes.

Défibrillateur : Le Maire informe que le défibrillateur a été contrôlé suite à un dysfonctionnement.

Caravanes sur terrains privés : Brigitte PARRENT informe que suite aux courriers adressés aux propriétaires de caravanes, certaines ont déjà été évacuées.

Salles : Le Maire propose de récupérer une salle mise à disposition du centre loisirs pour avoir un bureau supplémentaire pour la mairie.

Elections les 13 et 20 juin 2021 : les élections Départementales et Régionales auront lieu les mêmes jours. Il conviendra de réfléchir sur l'organisation du bureau de vote (protocole COVID et règlementation).

TOUR DE TABLE

Pierre CHANAL DU BESSET interroge au sujet du bâtiment de l'ancienne Poste qui est fermé et qui risque de se dégrader.

Une réflexion sera menée par le conseil sur le devenir du bâtiment.

Il demande également s'il est possible de connaître les statistiques du dernier recensement de la population et de son évolution. Un lien de consultation sera adressé aux conseillers.

Association les Frimousses : Emmanuel BLANCARD demande si la mairie a reçu un courrier de l'association pour une demande de subvention. La demande sera étudiée.

Exposition URTIN : Les organisateurs de l'exposition proposent de refaire les peintures dans la salle de l'ancienne poste qui servira pour l'exposition. Une subvention de 500 € est accordée au Club Sportif porteur du projet. Une vingtaine de tirages photo sera offert à la commune.

Logo de la commune : Cathy DELESTRE propose deux modèles de logo qui seront améliorés par le graphiste sur proposition du conseil.

Piscine municipale : François HUMBERT informe qu'il faudra 1 maître-nageur pour la saison 2021.

Course la Drômoise : Pierre DALSTEIN informe que la Drômoise repart le 3^{ème} week-end de septembre. La 1^{ère} journée (départ et arrivée) se fera sur La Motte.

Questionnaire panneau lumineux : Pierre POLETTTO donne le résultat de l'enquête : 230 questionnaires distribués, 83 réponses (36%). La population n'étant pas favorable à 60 %, le conseil décide de ne pas donner suite à l'installation de ce panneau.

Site internet : Pierre POLETTTO et Cathy DELESTRE informent du travail en cours sur la refonte du site internet. L'entreprise 26Net propose la création d'un nouveau site pour 3000 €/3200 €. Le Conseil va réfléchir sur la conception de ce nouveau site.

Plan d'eau : Le Maire informe de l'avancée de la Délégation de Service Public (DSP). Elle sera validée par le conseil syndical en mars et sera suivie de la consultation pour le choix du gestionnaire à compter de 2022.

Séance levée à 22 heures10